

Analyses

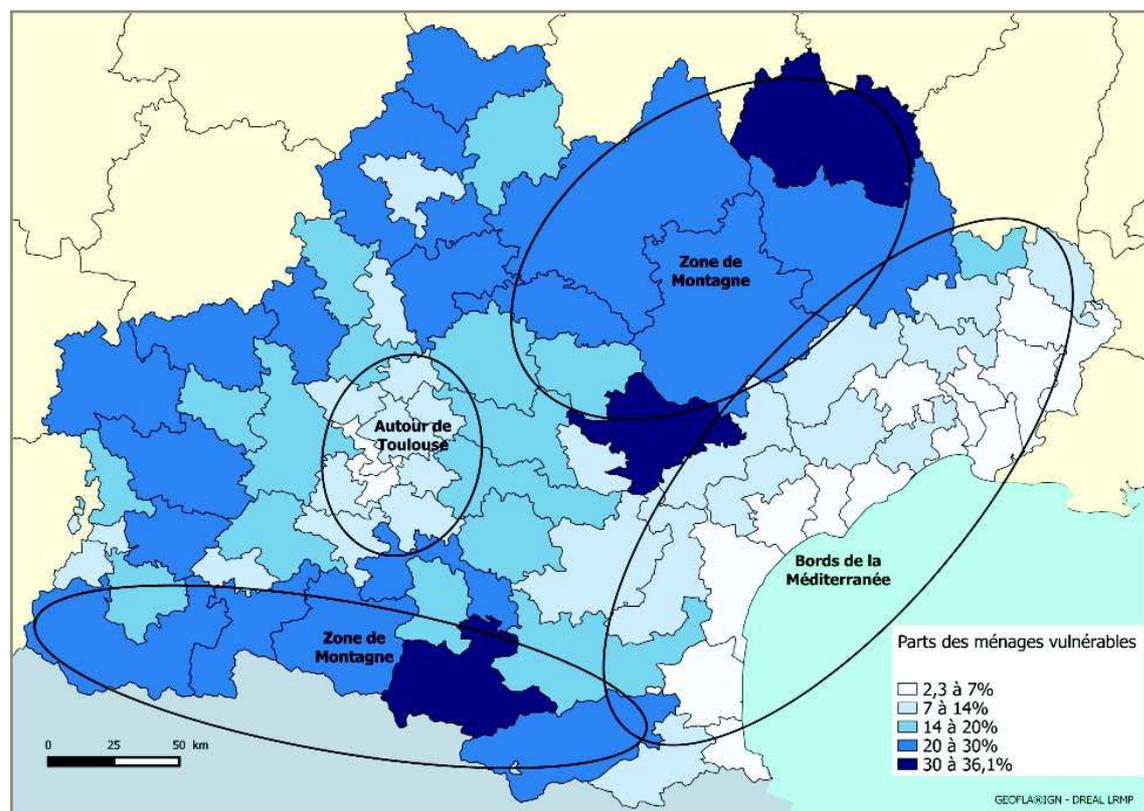
Vulnérabilité énergétique liée au logement dans la région

Près d'un ménage sur huit en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement en région

Dans la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP), plus de 280 000 ménages consacrent au moins 8% de leurs revenus au chauffage de leur habitation, se retrouvant ainsi en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement.

Ainsi 11,8% des ménages sont en situation de vulnérabilité dans la région. Cette part est plus faible qu'au niveau national (16,5% en France métropolitaine hors île-de-France).

Carte 1 - Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement



Sources : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL - SOeS - Anah

Les zones montagnardes et rurales plus concernées

La part des ménages vulnérables s'élève à 17% en zone rurale. Elle monte à 23,7% dans les zones de relief, au climat plus rude.

À l'opposé, le climat favorable justifie un taux de vulnérabilité faible sur la zone côtière (6,8%). Des ménages pauvres moins nombreux sur Toulouse et ses alentours, ajoutés à d'autres paramètres favorables permettent de réduire le taux de vulnérabilité dans ce territoire à 8,6%.

Un ménage sur trois vivant sous le seuil de pauvreté est vulnérable

Ménages selon les revenus disponibles

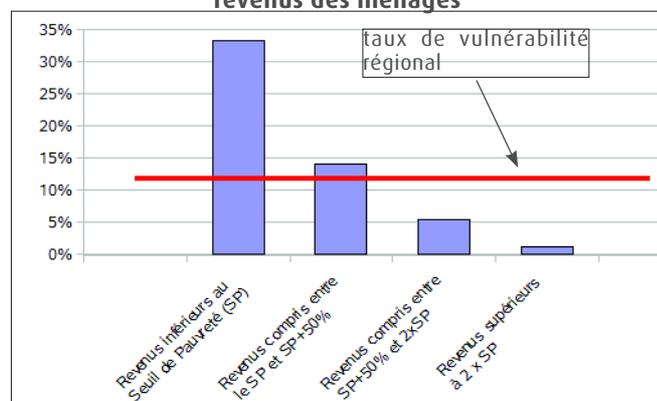
unité : nombre de ménages

Ensemble des ménages	2 400 000
dont revenus disponibles :	
inférieurs au Seuil de Pauvreté (SP)	407 000
compris entre SP et SP + 50%	756 000
compris entre SP + 50% et 2 x SP	609 000
supérieurs à 2 x SP	628 000

Sources : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SOeS - Anah

Au sein de la région, les ménages pauvres (cf. définition) sont plus concentrés sur les bords de la Méditerranée où ils représentent 20% des ménages

Graphique 1 : Part des ménages vulnérables selon les revenus des ménages



alors qu'ils sont seulement 13% à Toulouse et ses alentours et 16% en montagne et en zone rurale.

Les logements anciens facteurs de vulnérabilité

Ménages selon la date d'achèvement du logement

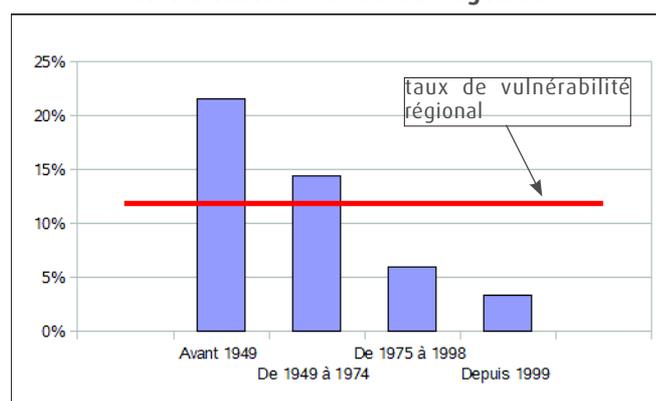
unité : nombre de ménages

Ensemble des ménages	2 400 000
dont date d'achèvement du logement :	
avant 1949	636 000
de 1949 à 1974	571 000
de 1975 à 1998	846 000
depuis 1999	347 000

Sources : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SOeS - Anah

Les ménages occupant un logement construit avant 1975 sont plus vulnérables, particulièrement dans les logements les plus anciens. La première réglementation thermique a été adoptée en 1974 à la suite du premier choc pétrolier de 1973, afin de réduire la facture énergétique. Elle s'appliquait aux bâtiments neufs d'habitation, en fixant un objectif de réduction de 25% de la consommation

Graphique 2 : Part des ménages vulnérables selon la date d'achèvement de leur logement



énergétique par rapport aux normes en vigueur depuis la fin des années 1950. Par la suite, les différentes réglementations thermiques renforcent les exigences en la matière.

En montagne et en zone rurale, 6 logements habités sur 10 ont été construits avant 1975. Cette part baisse à 5 sur 10 sur les bords de Méditerranée et à 4 sur 10 autour de Toulouse.

Près d'un ménage sur trois chauffé au fioul en situation de vulnérabilité

Ménages selon le combustible utilisé pour le chauffage du logement

unité : nombre de ménages

Ensemble des ménages	2 400 000
dont combustible utilisé pour le chauffage du logement :	
Gaz de ville	712 000
Fioul (Mazout)	350 000
Electricité	948 000
Autres	390 000

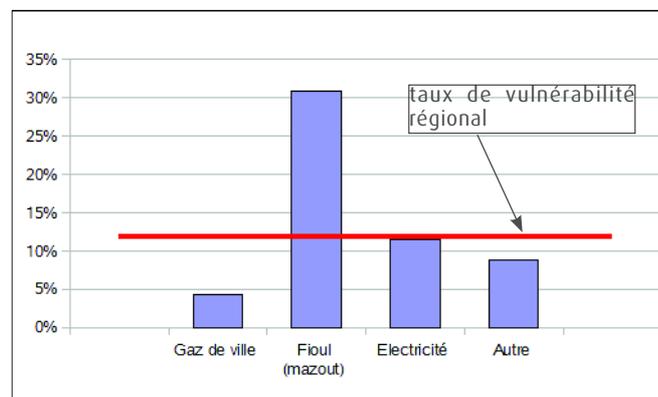
Sources : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SOeS - Anah

Le combustible utilisé pour le chauffage du logement dépend de la situation géographique et de l'année de construction du logement.

Le fioul est plus utilisé dans les logements datant d'avant 1975. Par ailleurs, il est plus présent en zone de montagne (30%) et en zone rurale (21%) qu'en bord de Méditerranée (11%) ou à Toulouse (6%).

À l'opposé, les ménages se chauffant au gaz de ville sont moins concernés par la vulnérabilité. Les logements raccordés au gaz sont les moins consommateurs d'énergie. Ils sont deux fois plus nombreux dans la région toulousaine (43% des logements) qu'en montagne (19%).

Graphique 3 : Part des ménages vulnérables selon le combustible utilisé pour le chauffage du logement



Le chauffage électrique est le type de chauffage le plus répandu dans la région. Il concerne 40% des logements en LRMP contre 30% en France métropolitaine hors Île-de-France. Malgré une consommation énergétique au m² plus élevée que le fioul et le gaz, la part de ménages vulnérables parmi ceux utilisant ce mode de chauffage est proche de la moyenne régionale, soit 11,8%. Cette vulnérabilité moyenne s'explique par le fait que si cette source de chauffage est plus utilisée dans les logements datant d'après 1975, moins énergivores, et dans la zone côtière et les alentours de Toulouse (plus de 42% des logements) elle est en revanche moins utilisée en zone rurale et en montagne (autour de 30%).

Un taux de vulnérabilité plus faible qu'en province

Sur l'ensemble de la région, le parc de logement est globalement plus jeune qu'au niveau national. Le chauffage électrique est utilisé dans 40% des logements (10 points de plus qu'en France métropolitaine hors Île-de-France) entraînant une part de logements chauffés au fioul mais aussi au gaz de ville moins importante. Par ailleurs, le revenu moyen des ménages est inférieur de 1 500€ par an et la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est plus importante (17% en région contre 14% en France métropolitaine hors Île-de-France). Le climat de la région globalement plus doux justifie la différence de taux de près de 5 points en faveur de la région : 11,8% contre 16,5%.

Un territoire LRMP très contrasté

Le grand territoire de la région LRMP est constitué de paysages variés entre mer, montagnes, zones urbaines, avec des climats très différents et des ménages aux ressources inégales. Ainsi la vulnérabilité énergétique est très différente selon le type de territoire.

À Toulouse et ses environs, les ménages ont des revenus supérieurs au reste de la région et peu de ménages vivent sous le seuil de pauvreté. La part des logements construits avant 1975 est plus faible qu'ailleurs (comprenant un nombre de logements achevés avant 1949 très limité). Celle de logements chauffés au fioul est minime et la couverture en gaz de ville est de 13 points supérieure à la moyenne régionale. L'ensemble de ces éléments positifs explique le taux de vulnérabilité réduit (8,6%).

En bord de mer, malgré une surreprésentation des ménages pauvres et un revenu moyen légèrement plus élevé qu'en montagne et en zone rurale mais restant sous la moyenne régionale, l'effet climat est prépondérant et fait baisser le taux de vulnérabilité qui s'établit à 6,8%.

L'utilisation du fioul comme combustible et la part de logements construits avant 1975 sont toutefois

légèrement plus faibles que la moyenne régionale.

Les zones de montagne cumulent, en plus du climat rude, des ménages avec des revenus modestes, une part importante de logements construits avant 1975, deux fois plus de logements chauffés au fioul que sur le reste de la région. Pour ces raisons, la part des ménages vulnérables est particulièrement élevée, soit 23,7%.

Pour le reste de la région, le taux de vulnérabilité de 17% est proche du taux national hors île-de-France. La part des logements occupés construits avant 1975 est identique à celle en montagne (6 logements sur 10), le taux de couverture en gaz de ville et le pourcentage des ménages sous le seuil de pauvreté sont également semblables. Seule la part de logements chauffés au fioul est plus faible de 8 points par rapport aux zones de relief. Là encore le climat moins dur qu'en montagne justifie l'écart sur le taux de vulnérabilité.

Toutefois trois territoires, le Grand-Cahors, le Montalbanais et le Saint-Gaudinois ont un taux inférieur de 5 points, soit 12%. Sur ces territoires particuliers, 40% des logements sont chauffés au gaz de ville, deux fois plus que sur le reste de la zone.

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

Au croisement des enjeux sociaux, économiques et écologiques, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu très fort : le gouvernement a fixé l'objectif de rénover 500 000 logements par an d'ici 2017 au niveau national, en visant tous les ménages et tous les parcs de logements, soit une multiplication par 4. Les moyens et les priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ont ainsi été renforcés pour répondre à ce défi majeur. Par ailleurs, d'autres dispositifs (éco PTZ, fiscalité, ...) renforcent cette politique.

Au niveau local, un réseau de conseillers a été constitué et 28 Points rénovation Info Service, les PRIS, répondent et accompagnent les particuliers. Ce sont plus de 23 000 contacts qui ont pu être noués dans le cadre de ce dispositif en 2015. Deux PRIS pro ont également été mis en place pour accompagner les professionnels. Une simulation d'amélioration de performance énergétique des logements (de 20% à 40% selon leur âge) montre que l'effet du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) permettrait de réduire de moitié la part des ménages vulnérables en région.

Les objectifs de ce dispositif sont d'aider les ménages à réduire leur facture énergétique et à améliorer la qualité de leur logement et de diminuer globalement de 38% la consommation d'énergie dans le bâtiment. Ce volet social rejoint aussi un enjeu écologique et économique, par le développement et le recours de professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE), dont l'intervention permet des crédits d'impôt.

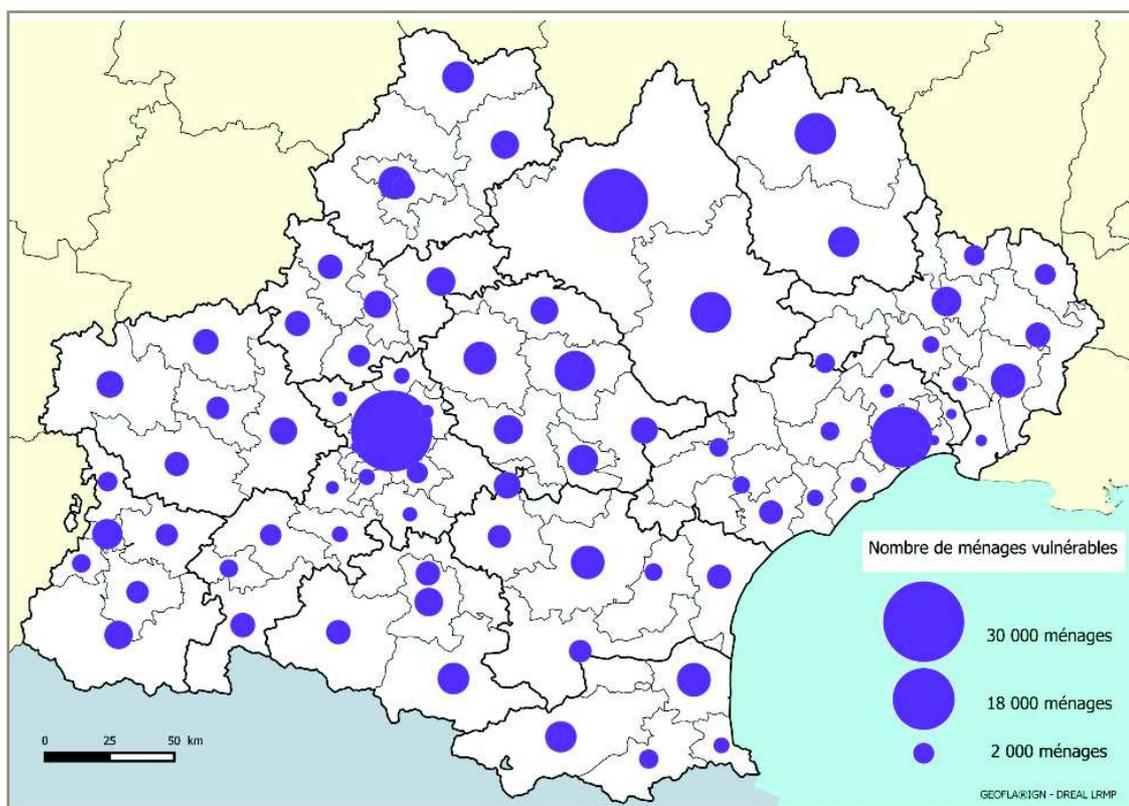
Un territoire régional entièrement concerné par la vulnérabilité

Si les taux de vulnérabilité énergétique sont plus faibles dans les zones urbanisées (arc méditerranéen et agglomération toulousaine), leurs populations élevées tend à aplanir les différences. C'est ainsi que le nombre de ménages vulnérables se répartit

d'une façon quasi homogène sur l'ensemble du territoire (carte 2).

Une politique de lutte contre la vulnérabilité énergétique ne trouvera sa pertinence que si elle concerne l'ensemble du territoire régional.

Carte 2 - Nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement



Sources : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SOeS - Anah

Méthodologie :

Les résultats de cette étude sont issus de l'outil méthodologique «vulnérabilité énergétique» développé par l'Insee et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SOeS).

Différents modèles permettent d'estimer pour chaque ménage les composantes du taux d'effort énergétique, rapport entre les dépenses liées au logement, et le revenu disponible. Ce budget énergétique théorique est fonction des caractéristiques du ménage (situation professionnelle, nombre d'enfants...) et de son logement (zone géographique, ancienneté, mode de chauffage...). Il ne préjuge pas de la consommation réelle des ménages. Les éventuels comportements de privation et arbitrages entre les différentes énergies ne sont donc pas pris en compte.

Dans un premier temps, une modélisation estime la dépense énergétique théorique d'un ménage pour son logement (chauffage et eau chaude sanitaire) à partir du Recensement de la population 2008 (RP 2008), des enquêtes de l'Insee auprès des ménages et des travaux de l'Anah. L'année 2008 est la seule pour laquelle l'intégralité des données est disponible.

Dans un deuxième temps, cette «dépense conventionnelle» est rapportée au revenu disponible du ménage, estimé également à partir de ses caractéristiques, afin de déterminer le taux d'effort. Les ménages dont le revenu est supérieur au double du revenu médian ne sont pas considérés comme potentiellement vulnérables.

D'autres méthodes de calcul de la vulnérabilité existent, et peuvent donner des résultats légèrement différents. La méthode présentée ici permet de disposer d'analyses cohérentes sur l'ensemble du territoire métropolitain à différentes échelles géographiques.

Zonage d'étude :

La Dreal a élaboré pour cette étude un zonage spécifique qui couvre la région, et basé sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Afin que chaque zone compte au minimum 30 000 habitants, les petits EPCI se jouxtant avec un relief semblable ont été regroupés.

Parallèlement un découpage en 5 grands territoires a été élaboré pour faciliter l'analyse : un territoire de montagnes (montagne noire, Pyrénées, Cévennes..), un territoire regroupant les EPCI du bord de la Méditerranée, un regroupant la grande métropole de Toulouse et les EPCI environnants, et enfin un territoire avec les EPCI restants essentiellement ruraux.

Définitions :**Vulnérabilité énergétique**

Un ménage est considéré comme énergétiquement vulnérable pour ses dépenses de logement lorsqu'il consacre plus de 8 % de son revenu au chauffage de son logement (et de son eau, sans compter les dépenses de climatisation).

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris pensions de retraite et indemnités chômage), nets des impôts directs.

Ménage pauvre

Le revenu disponible par unité de consommation (UC) permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille ou de composition différente. Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour une UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun. Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. En moyenne 2008-2012, le seuil de pauvreté est égal à 1 000 € par mois par unité de consommation.

Pour en savoir plus :

- Cochez N., Durieux É., Levy D., «Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget», Insee Première n°1530, janvier 2015
- «Premier rapport annuel de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique», ONPE, septembre 2014
- Gidrol JC, «Se chauffer : source importante de dépenses pour près de 100 000 ménages languedociens», Insee Analyses Languedoc-Roussillon n°17, septembre 2015 ; en partenariat avec la DREAL LR
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/insee-analyses/la_ina_17/la_ina_17.pdf
- Domens J., Martin M., Samyn S., «256 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique», Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n°10, février 2015 ; en partenariat avec la DREAL PACA et la Région PACA
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/insee-analyses/ina_10/ina_10.pdf
- Béoutis A., Lacour C., «300 000 ménages aquitains fragilisés par le coût de l'énergie», Insee Analyses Aquitaine n°9, avril 2015 ; en partenariat avec la DREAL Aquitaine
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/aquitaine/themes/insee-analyses/ina_009/ina_009.pdf

Directeur de publication

Didier DRUGER
*directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement*

Rédaction

Laurent MARION
Bertrand ODDO
Bernadette DE LA ROCHÈRE

Réalisation

Sylviane SUSPENE
Didier LE BOULBARD